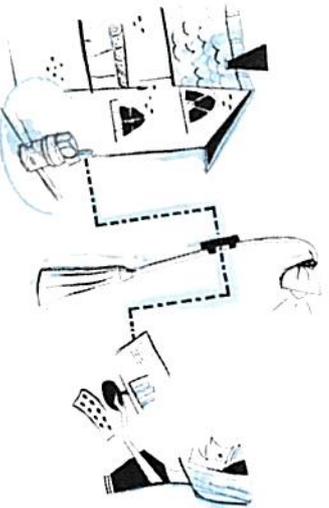


# Facilitez vos démarches et suivez vos consommations grâce au Télérelevé



## Accédez à votre Espace personnel

- Sur l'application mobile :  
**Veolia&moi Méditerranée**



- Par internet : **www.eau-services.com**

### 1. Allez sur "Créer mon compte"

### 2. Demandez un lien d'activation de votre Espace personnel

- soit en saisissant votre numéro de contrat
- soit muni d'une facture

### 3. Vous recevez un email contenant :

- votre identifiant
- un lien pour créer votre mot de passe sécurisé

### 4. Vous accédez à votre Espace personnel !

## Accédez à tous vos services

- **Gérer votre abonnement**
  - modifier vos coordonnées : téléphone, adresse mail, adresse de correspondance
  - résiliez votre contrat quand vous déménagez
- **Consultez vos factures et réglez en ligne**
  - Consultez ou téléchargez votre dernière facture ou toutes vos factures si vous avez souscrit à l'efacture
  - réglez votre facture par carte bancaire
  - modifiez votre mode de paiement
  - modifiez vos coordonnées bancaires
- **L'eau dans votre commune**
  - le/les règlements de service de votre commune
  - les travaux en cours
  - la qualité de l'eau
  - des conseil pratiques

## Consultez vos consommations



Une fois connecté à votre Espace personnel, vous pouvez suivre, à distance, votre consommation d'eau par mois, par jour et heure par heure.

Pour accéder à ce service,

cliquez sur "**Mes consommations**", rubrique "**Surveiller ma conso avec radio-relevé**".

Les consommations s'affichent automatiquement sous forme de graphiques, en m<sup>3</sup>.

Vous pouvez changer le mode d'affichage, en litre et/ou en tableau, visualiser les consommations des mois précédents ou le détail de la consommation journalière en cliquant sur un des jours du graphique.

## Créez vos alertes personnalisées

Pour bénéficier de tous les avantages liés au télérelevé du compteur d'eau, créez vos propres alertes.

Le seuil de votre consommation peut être défini en m<sup>3</sup> ou en litres, par mois, par jour, voire par heure, sur une période donnée.

Vous serez ainsi informé par mail dès que votre consommation dépasse le seuil fixé par votre alerte.

## Le télérelevé, comment ça marche ?

Un module radio est installé sur le compteur d'eau. Si votre compteur est accessible de l'extérieur, cette opération ne nécessite pas d'intervention dans votre habitation.

Les équipements de télérelevé utilisent des ondes de très faible puissance (0,025 W) et ce uniquement lors des transmissions (moins de 4 secondes par jour).

Ces ondes (868-870 MHz), sans danger pour la santé, sont similaires à celles utilisées pour les télécommandes de portails de garage.

